

Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal

CERTIFICAT D'ACCRÉDITATION

PAR LES PRÉSENTES, le Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs accorde à la

Fédération canadienne des musiciens /Canadian Federation of Musicians

l'accréditation pour représenter aux seules fins de leurs prestations de pension, ceux de ses membres qui sont des entrepreneurs indépendants engagés par tout producteur assujetti à la *Loi sur le statut de l'artiste* à titre de compositeurs de musique, à l'exception des compositeurs visés par l'accréditation accordée à la Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec par le Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs le 17 mai 1996.

Ottawa, le 16 janvier 1997 Amendée le 22 septembre 2010

